

# Protocole sanitaire école Le Petit Prince de Wavrin.

## **Validité à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.**

Le présent protocole précise les modalités pratiques de fonctionnement de l'école Le Petit Prince à compter de la rentrée scolaire 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage sont assouplies par rapport à celles en vigueur en juin 2020.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un coronavirus ou de fièvre de plus de 38° chez l'élève ou dans sa famille. De même, si des symptômes de la maladie apparaissent pendant la classe, les familles seront immédiatement averties et devront venir chercher leur enfant (masque fourni à l'enfant en attendant la venue des parents).

### **Accueil des élèves.**

Dans les espaces clos (salles de classe, bibliothèques, cantine...) la distanciation physique n'est plus obligatoire. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Les entrées et sorties dans l'école ne seront plus échelonnées et se feront par l'entrée de l'école et aux horaires habituels (ouverture des grilles à 8h20 et 13h20 pour les entrées ; 11h30 et 16h30 pour les sorties).

Les parents accompagnent leurs enfants jusqu'à la porte de la classe avec un masque et après désinfection des mains.

En dehors des entrées et sorties les parents ne peuvent pas entrer dans l'école sauf par autorisation de la directrice (exemple : orthophonie).

Ils ne sont pas autorisés à entrer dans la garderie.

Le service de la cantine retrouvera son fonctionnement habituel.

L'application des gestes barrières devra être assurée :

- se laver les mains à l'eau et au savon **dès l'arrivée à l'école avec l'adulte accompagnateur**, avant chaque repas, après le passage aux toilettes. Le soir, le lavage des mains devra être réalisé dès le retour à domicile.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique **fournis par les parents**
- Se saluer sans se toucher.

Le rappel de ces gestes sera fait en classe et à la maison et toutes les recommandations seront données dès le 1<sup>er</sup> septembre.

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Le port du masque pour les enfants à l'école maternelle est à proscrire.

L'aération des locaux est assurée dans l'école par un système de CTA (centrale de traitement de l'air)

L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés (matériel de sport, livres, jeux, journaux, crayons...) est permise.

### **Nettoyage des locaux**

La désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et le personnel dans les salles de classe et autres espaces communs (tables, chaises, poignées de portes) sera réalisée une fois par jour.